

# Comité Syndical En synthèse \*

27 septembre 2023



## Que retenir des réunions du 27 septembre 2023 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

La réunion du Comité syndical du 27 juin 2023 s'est tenue Salle de l'Arbuel à Condrieu, à l'occasion des « Rendez-vous de mon Parc » ayant élu résidence du 15 au 30 septembre 2023 dans cette commune du Rhône.

Merci à Monsieur le Maire et à son Conseil municipal pour leur accueil.

### ACTUALITÉS DU PARC

Des travaux de révision de la Charte du Parc toujours nombreux et notamment 2 conférences-débats organisées avec l'ensemble des structures consultées sur la version martyre de la Charte :

- le 11 octobre à 17h à Condrieu : « Energie, Paysage et Sobriété Carbone » et
- le 25 octobre à 17h30 à Saint-Paul-en-Jarez : « Agriculture, Alimentation et Adaptation au changement climatique »

Une rencontre le 25 août dans la Vallée du Dorlay entre le Président et les Vice-Présidents du Parc avec Thierry Kovacs, Vice-Président de la Région en charge des Parcs naturels régionaux.

Plusieurs réponses à des appels à projet en cours dont une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux de la transition agricole et alimentaire » lancé par la Banque des Territoires. Elle a pour but de contribuer à l'installation et à la reprise des exploitations agricoles, soutenir les fermes du Pilat dans l'adaptation de leurs pratiques, accompagner les filières dans l'alignement d'une production écologique et des besoins alimentaires.

Plusieurs événements festifs ou récréatifs :

- le 3 octobre au Bar Restaurant les Pies Railleuses à Saint-Julien-Molin-Mollette de 10h à 12h un temps Bistrot Radio et une visite de patrimoines industriels textiles et de créations artistiques ;
- le 8 octobre, le Parc sera présent à la Foire Bio du Pilat à Pélussin et animera deux Fresques de la Biodiversité à 11h et 15h ;
- le 15 octobre à Véranne au Domaine des Camiers à partir de 14h30 une escapade polyphonique dans le cadre de la programmation culturelle du Parc « Champ Libre » ;
- Du 4 novembre au 28 novembre, le Parc coordonnera pour sa 11<sup>ème</sup> édition le Festival du Cinéma Solidaire du Pilat ;
- Le 11 novembre, le Parc tiendra un stand aux côtés des arboriculteurs sur la Foire de la Pomme à Pélussin pour évoquer comment les consommateurs peuvent soutenir les démarches vertueuses des producteurs de fruits du Pilat.

## UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET 2023 DU PARC

Le comité syndical a voté l'inscription d'une somme de 336 718,73 € en section de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Ces crédits permettront notamment la réalisation du projet de sensibilisation et de valorisation du pastoralisme sur le territoire du Pilat, l'animation et le suivi de l'observatoire de la biodiversité, la réalisation d'actions en faveur de l'agro-écologie.

## DES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Le comité syndical a procédé à l'actualisation des règles de fonctionnement et d'utilisation du Compte Epargne Temps (CET) et a décidé d'instaurer une compensation financière pour le Parc relative au CET dans le cadre de la mutation d'un agent.

Il a décidé de la création d'un poste de chargé de mission adaptation au changement climatique, contrat de projet de 3 ans, sous réserve de l'obtention d'un financement à 80 % sollicité auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

## CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA CARRIÈRE DE ROCHE MASSIVE DES GOTTES

Le comité syndical a décidé de faire état des points d'amélioration sur le volet écologique et le volet paysager du projet de poursuite et d'extension de la carrière de roches massives à St Julien-Molin-Molette et Colombier déposé auprès de l'État par la société Delmonico-Dorel Carrières. Cette contribution sera versée au registre de l'enquête publique en cours sur ce projet, du 18 septembre au 18 octobre.

## ECHANGE SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES

Ayant constaté, lors de la consultation sur la version martyre de la charte, une méconnaissance de ce qu'est la stratégie nationale des aires protégées, cette dernière a été présentée lors de la réunion du Comité syndical.

L'objectif national est d'avoir 10 % du territoire national en zone de protection forte et 30 % en aires protégées d'ici 2030.

Actuellement en Auvergne-Rhône-Alpes, les aires protégées représentent 37,27 % du territoire et les zones de protection forte 3,03 %.

**VOUS AVEZ DIT AIRES PROTÉGÉES ET PROTECTION FORTE ?**

**Aires protégées :**

Aire d'adhésion de  
Les parcs nationaux de France

RÉSERVE DE BIOSPHERE  
ÉCO-ACTEUR  
CAMARGUE

NATURA 2000

Parcs naturels régionaux de France

Ramsar  
Convention sur les zones humides

UNESCO

**Protection forte :**

Réserves Naturelles DE FRANCE

Arrêtés de protection de biotope (APPB), d'habitats naturels (APHN), de géotope (APPG)

Réserve Biologique

Coeur de  
Les parcs nationaux de France

Peut-être en protection forte selon les sites ou modalités de gestion

Sites acquis par :  
Conservatoire du littoral  
Conservatoires d'espaces naturels  
COMITE SYND

Sites sous Obligations Réelles Environnementales  
RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE  
PROTEGÉES PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benaj 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)